

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté!

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

### ABONNEMENTS

UN AN	3 MOIS	1 MOIS
20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr. 7 fr.

### ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région à l'Administration du Journal.

AUX BUREAUX DU JOURNAL

A Paris: Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

## LA JOURNÉE

La Chambre, dans sa séance d'hier matin, a terminé la discussion du projet de réforme des patentes et voté l'ensemble du projet. Le soir elle a poursuivi le vote des articles ajournés au cours de la discussion du budget.

On lira plus loin le texte du rapport présenté par le gouvernement et la commission spéciale, et ayant pour but l'institution des caisses régionales de crédit agricole.

D'après M. Tézenas, défenseur du commandant Esterhazy, ce dernier aurait plusieurs duels en vue.

Malgré les démentis de la préfecture de police, il se confirme que diverses arrestations d'anarchistes ont eu lieu cette semaine.

Toutes les puissances auraient acquiescé à la candidature du prince Georges au gouvernement de la Grèce.

Le gouvernement coréen a répondu à l'ultimatum de la Russie qu'il renonçait pour l'avenir aux services des instructeurs russes.

Le ministre des affaires étrangères de Corée a donné sa démission.

La France Libre illustrée publiera dans son numéro de demain les plus beaux passages du très remarquable discours que M. de Mun a prononcé jeudi, à l'Académie française. Elle donnera en outre une belle page humoristique de JEAN RICHEPIN avec des caricatures du maître CARAN-D'ACHE. Une fort jolie nouvelle de RENÉ BAZIN. Et on commencera une charmante petite étude du délicat écrivain PAUL HAREL.

## ANTISÉMITISME

Les juifs espéraient, de la campagne menée par eux en faveur de Dreyfus, l'écrasement de l'antisémitisme. Au contraire, cette campagne a tourné à leur entière confusion et bien des yeux se sont ouverts, parmi ceux qui demeurent obstinément fermés, devant l'évidence du péril juif.

Ce qui a le plus frappé les spectateurs, même les moins prévenus, et surtout les gens d'esprit calme, de sens rassis, qui se trouvaient dans les couloirs du palais de justice ou dans les rues avoisinantes lorsque fut prononcée la condamnation de Zola, c'est l'immense et presque unanime clameur de « Mort aux juifs ! » qui s'éleva spontanément de tous côtés.

Qu'est-ce que cela prouve ? Que les antisémites, comme le laisse entendre Yves Guyot, sont tous de farouches bandits altérés de sang israélite ? Point du tout ; mais que l'audace des juifs pourrait, un jour, faire perdre patience aux Français, jusqu'à présent trop onganimes.

Car parmi tous ceux qui ont crié : Mort aux juifs ! l'autre jour, combien en a-t-il qui, pratiquement, seraient décidés à accomplir eux-mêmes leur souhait barbare ? Et parmi tous ceux qui ont applaudi Max Régis, combien qui l'accompagneraient pour jeter à l'eau un coffre-fort ou pour faire décider par une foule anonyme de la légitimité d'effets de commerce ?

Il faut faire la part des circonstances et distinguer soigneusement selon les milieux : en Algérie, où l'audace des juifs est presque sans bornes, où les cerveaux sont plus échauffés que chez nous, on comprend très bien — si l'on n'exécute pas — l'insurrection, le recours aux violences illégales, et cette façon expéditive autant que pittoresque de rendre justice aux exploités en voyant le coffre-fort de l'exploiteur et en faisant annuler par l'émeute les billets de l'usurier.

Cet acte a une sorte de grandeur farouche qui séduit nos imaginations romantiques, et si nous n'osons applaudir Max Régis, au moins sourions-nous, avec beaucoup d'indulgence, au récit de son exploit.

Mais l'estime que nous ne devons pas aller plus loin ; que nous ne devons pas le porter en triomphe à l'occasion de cette émeute et de cette juridiction souveraine qu'il a imaginée. Son cas doit demeurer exceptionnel ; ou sinon l'antisémitisme en serait irrémédiablement déconsidéré.

Car le meilleur moyen de protester contre l'illégalité n'est pas de la commettre soi-même ; et la violence a toujours, même aux meilleures causes. Si nous proclamons qu'il est légitime de spolier les juifs exploités, les socialistes, très logiquement, nous diront : « Il n'est pas plus injuste et il est tout aussi nécessaire de spolier les exploités qui ne sont pas juifs ; or tous les propriétaires, tous les bourgeois sont des exploités. » L'antisémitisme brutal et violent fait

le jeu du socialisme révolutionnaire. Et ce n'est jamais sans quelque étonnement que j'entends tel, ou tel, qui est bourgeois bourgeois, conservateur jusqu'aux moelles, opposé à n'importe quelle réforme sociale, parler tout naturellement de « casser la tête aux juifs. »

D'ailleurs à quoi serviraient les violences ? Il ne s'agit pas seulement de supprimer le juif exploitateur ; il faut surtout s'efforcer de supprimer l'exploitation juive. Et pour y parvenir, il faut d'abord ne point oublier que nous sommes chrétiens, et qu'en cette qualité nous sommes tenus à pratiquer la justice et la charité à l'égard des personnes, même coupables. Mais l'Eglise, en nous ordonnant de pratiquer à l'égard de tous, même des juifs, la justice et la charité, nous recommande de prendre des précautions légales contre leur perfidie habituelle.

Or cela nous est facile. Il suffit que le péril soit évident : or il l'est à l'heure actuelle. Aussi la Chambre n'a-t-elle pas hésité un seul instant à voter, à l'énorme majorité de 200 voix, l'amendement Fleury-Ravarin, qui détruit presque entièrement la néfaste influence de la « coulisse » dans les affaires de bon sens. Cet amendement est une mesure nationaliste : il est dirigé contre les étrangers trop nombreux parmi les brasseurs d'affaires financières sur le marché français. Or il se trouve que ces étrangers, ces neutralisés de trop fraîche date sont des juifs en très grande majorité. Est-ce que cela ne prouve pas surabondamment que la question juive est bien une question de race et de nationalité ?

C'est du même ordre d'idées que s'inspirent les projets de M. de Pontbriand et de M. de Montfort, qui demandent que les juifs — ainsi que les autres étrangers naturalisés — ne soient admis aux grades de l'armée et aux fonctions publiques qu'après deux générations.

Chose digne de remarque parmi les juifs dont la famille est établie en France depuis plusieurs siècles, des propositions de ce genre sont favorablement accueillies. L'un d'eux nous disait récemment, à propos de l'amendement Ravarin : On a raison de prendre des mesures contre ces israélites exotiques ; ce sont eux qui nous déshonorent et nous nuisent ; c'est qu'en France on ne sait pas se défendre ; la « coulisse » de Paris est aux mains des juifs allemands ; mais il n'y a pas des juifs français à la Bourse de Berlin et de Londres.

Défendons-nous, par des moyens légaux, qui mettent les juifs dans l'impossibilité de nous nuire. Mais surtout sachons étudier et réaliser les indispensables réformes qui referont notre société chrétienne, de patience qu'elle est aujourd'hui. Notre société pagane est aujourd'hui le « bouillon de culture » pour le microbe juif. Or à quoi bon tuer le microbe si nous laissons subsister le milieu dans lequel il peut le plus favorablement se reproduire.

Et c'est pourquoi le véritable antisémitisme doit aboutir nécessairement à un programme de rénovation sociale fondée sur des principes chrétiens. N'oublions pas le grand exemple qui nous fut donné il y a deux siècles : Colbert, en 1661, fit une Chambre de justice pour faire « rendre gorge » aux traitants. On crut que la France, du coup, était sauvée ; et trente ans après, Louis XIV empruntait à 150 pour cent l'argent du banquier juif Samuel Bernard.

### PHILÉAS.

## Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

### Informations

#### LA PRESSE RUSSE ET L'ALLIANCE FRANÇAISE

Saint-Petersbourg. — Le Nouveau Temps préconise l'idée d'une entente commune entre la Russie et la France, l'Allemagne et l'Angleterre, pour les affaires d'Extrême-Orient et repousse l'idée d'une entente de la France et de la Russie avec l'Angleterre seule.

#### LE PRIX D'UN MANDAT

Paris. — La Petite République et l'Intransigeant, dont nous reproduisons les renseignements que nous toutes réservées et à titre de simple curiosité, parlent ce matin d'un grand scandale qui, d'après eux toujours, ne tarderait pas à éclater. Il s'agit d'un méfait que M. Broton, député de la Seine-Inférieure, se disposait à déposer contre le comte G... ancien député républicain modéré de Seine-et-Marne, qui lui aurait fait offrir 50.000 francs pour qu'il se désistât en sa faveur, dans la circonscription de Dieppe.

#### Paris.

En réponse à ces articles, le comte Greffulhe adresse la lettre suivante au directeur du Temps :

Monsieur,

Je lis avec indignation dans la Petite République de ce matin la rumeur d'une tentative de corruption qui aurait été commise par un de mes agents sur la personne de M. Broton, député. J'ignore complètement ce qui a pu se passer ; je suis souffrant depuis quelques se-

maines et je me suis même excusé auprès de mes amis de Seine-Inférieure par une lettre datée du 8 mars et parue dans les journaux du 9. Mais j'affirme hautement que je n'ai jamais autorisé personne à user d'un procédé que je réprouve avec la dernière énergie. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Comte GREFFULHE.

#### L'ANGLETERRE AUX COLONIES

Paris. — M. Hubert, député des Ardennes vient d'informer le ministre des affaires étrangères de son intention de lui adresser le projet de loi ayant pour objet de rattacher la convention pour la garantie de l'emprunt grec.

#### LA GARANTIE DE L'EMPRUNT GREC

Paris. — M. Hanotaux déposera la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre le projet de loi ayant pour objet de rattacher la convention pour la garantie de l'emprunt grec.

#### LE CENTRE ALLEMAND

Berlin. — D'après la Germania, le centre, qui n'est pas encore parvenu à voter sur le projet de loi concernant la flotte, a ajourné hier ses délibérations à la semaine prochaine, parce que les membres du parti se rendent aujourd'hui à Munich afin de célébrer l'anniversaire de la naissance du prince régent.

#### L'INCIDENT BARBOUX-AUFFRAY

Paris. — La note annonçant que l'incident Barbox-Jules Auffray, note que publiait notre dernière édition d'hier, serait entré dans la voie de l'apaisement définitif ne serait, paraît-il, nullement exacte. A ses confrères qui lui demandent s'il était vrai qu'il s'était désisté de sa plainte, M. Auffray a répondu :

— Pas du tout : J'ai rencontré, il est vrai, M. Barbox, il m'a tendu le premier la main je lui ai serré, nous avons causé. Mais je n'abandonnerai rien, j'ai jusqu'au bout. Je ne m'arrêterai qu'après avoir reçu une satisfaction publique et j'entends bien l'obtenir. Le Petit Journal affirme que la solution amiable qu'on disait intervenue entre M. Barbox et Auffray était loin de satisfaire la grande majorité des avocats, qui estiment qu'il n'appartient pas à M. Auffray de dessaisir le conseil de l'ordre d'une plainte régulièrement déposée par lui. En dehors du préjudice personnel qu'il s'est porté à un confrère, M. Barbox et François Auffray ont commis une faute professionnelle qui exige la répression et l'affaire doit suivre son cours. Tel est l'avis à peu près unanime des membres du barreau.

#### LA SITUATION AU BRÉSIL

Rio-de-Janeiro. — Le président de la République du Brésil et les ministres ont examiné, dans une réunion extraordinaire, la situation financière causée par suite de la baisse du change et l'attitude du club militaire qui a donné naissance au bruit d'une prochaine révolution.

Le général Mouza, président du club militaire, a été puni de quatre jours d'arrêt pour désobéissance aux ordres du gouvernement.

Le calme est complet.

#### LES BANQUES AGRICOLES

Paris. — La distribution à la Chambre aujourd'hui comprend le rapport Codet au nom de la commission relative au privilège de la Banque de France chargée d'examiner le projet ayant pour but l'institution des caisses régionales de crédit agricole mutuel et les encouragements à leur donner ainsi qu'aux sociétés et banques locales de crédit agricole mutuel. Le rapport conclut à l'adoption du texte établi après entente entre le gouvernement et la commission.

Voici ce texte :

Article premier. — L'avance de 40 millions de francs et l'échéance annuelle à verser au trésor par la Banque de France en vertu de la convention du 31 octobre 1896, approuvée par la loi du 17 novembre 1897, sont mis à la disposition du gouvernement pour être attribués à titre d'avance sans intérêt aux caisses régionales de crédit agricole mutuel qui seront constituées d'après les dispositions de la loi du 5 novembre 1894.

Art. 2. — Les caisses régionales ont pour but de faciliter les opérations concernant l'industrie agricole effectuées par les membres des Sociétés locales de crédit agricole mutuel de leur circonscription et garanties par ces Sociétés ; à cet effet, elles escomptent les effets souscrits par les membres des Sociétés locales et émoussés par ces Sociétés. Elles peuvent faire à ces Sociétés les avances nécessaires pour la constitution de leurs fonds de roulement, toutes autres opérations leur sont interdites.

Art. 3. — Le montant des avances faites aux caisses régionales ne pourra excéder le montant du capital versé en espèces. Ces avances ne pourront être faites pour une durée de plus de cinq ans. Elles pourront être renouvelées, elles deviendront immédiatement remboursables en cas de violation des statuts ou de modification à ces statuts qui diminuerait les garanties de remboursement.

Art. 4. — La répartition des avances sera faite par le ministre de l'Agriculture sur l'avis d'une commission spéciale nommée par décret et qui sera ainsi composée : deux sénateurs, trois députés, un membre du Conseil d'Etat, un membre de la Cour des Comptes, le gouverneur de la Banque de France ou son délégué, deux fonctionnaires du ministère des finances, trois fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, six représentants des sociétés de crédit agricole mutuel régionales ou locales choisies parmi les membres de ces sociétés, trois membres du conseil supérieur de l'Agriculture.

Art. 5. — Un décret rendu sur l'avis de la commission fixera les moyens de contrôle et de surveillance à exercer sur les caisses régionales. Les statuts de ces caisses devront être déposés au ministère de l'Agriculture. Les statuts

indiqueront la circonscription territoriale des sociétés, la nature et l'étendue de leurs opérations et leur mode d'administration. Ils détermineront la composition du capital social, la proportion dans laquelle chaque sociétaire pourra contribuer à sa constitution ainsi que les conditions de retraits s'il y a lieu, le nombre des parts dont les 2/5 au moins seront réservés de préférence aux sociétés locales, l'intérêt à allouer aux parts, lequel ne pourra dépasser 5 0/0 du capital versé, le maximum des dépôts à recevoir en comptes courants et le maximum des bons à émettre lesquels, réunis, ne pourront excéder les trois quarts du montant des effets en portefeuille ; les conditions et les règles applicables à la modification des statuts et à la liquidation de la société.

Art. 6. — Le ministre de l'Agriculture adressera chaque année à l'Assemblée de la République un compte rendu des opérations faites en exécution de la présente loi, lequel sera publié au Journal officiel.

#### La Reine Victoria en France

Londres. — La reine a quitté Portsmouth à 11 heures, à bord du yacht royal, accompagné des croiseurs Australia et Mercey, et des yachts Osborne et Irène.

Cherbourg. — Le yacht royal Victoria and Albert et les navires composant l'escorte sont signalés à un mille au large de Cherbourg.

Le temps est froid ; la mer est dure.

Cherbourg. — Le yacht royal Victoria and Albert est entré à l'arsenal à 4 h. 45, et a été amarré au quai de Sane pour la nuit.

Les honneurs militaires ont été rendus par la garde d'honneur d'infanterie de marine, dont la musique a joué le God save the Queen.

Le préfet maritime, le consul anglais et les autorités ont présenté leurs salutations à la reine.

De nombreux curieux saluent la reine au passage.

#### Le commandant Esterhazy

Paris. — Le Temps a interviewé M. Jeanmaire, secrétaire de M. Tézenas, défenseur d'Esterhazy, au sujet de la communication faite hier par l'Agence Nationale, d'après laquelle le commandant renoncera à faire à Mathieu Dreyfus un procès en diffamation.

M. Jeanmaire a déclaré :

— Je n'ai pas vu le commandant Esterhazy ces jours-ci, mais je suis très étonné qu'il n'ait pas encore communiqué de l'Agence Nationale ; cela me paraît inexact, car il n'a pas été question dans nos derniers entretiens avec le commandant de l'opportunité des poursuites à exercer par notre client contre Mathieu Dreyfus.

Nous avons le temps d'examiner cette question puisque le délai est de trois ans. Pour le moment, le commandant se borne à s'occuper de ses devoirs.

— de son duel, voulez-vous dire ?

— Non, je dis bien, ses devoirs ; le commandant Esterhazy m'a paru avoir l'intention de ne pas provoquer un seul de ses adversaires. Maintenant, vous savez, je n'ai rien, cela regarde le commandant seul, et ce serait sortir de mon rôle que de m'immiscer dans ces questions.

#### LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

##### La candidature du prince Georges

Berlin. — D'après le Tagblatt, les puissances jusqu'à présent hostiles ont acquiescé à la candidature du prince Georges ; la France, la Russie et l'Angleterre seraient chargées d'installer le nouveau gouverneur de la Grèce et de l'aider à pacifier le pays.

Londres. — On télégraphie de Vienne au Daily Telegraph qu'il serait question de confier à la France et à l'Angleterre, l'installation du prince Georges au gouvernement de la Grèce. Il est probable que la France accepterait d'y coopérer.

#### LE CONGRÈS DE LILLE

Par service particulier de la France Libre

Lille. — La deuxième journée du congrès a été présidée par M. Combes, de Marseille.

À l'ouverture de la séance du matin, des acclamations enthousiastes saluent l'arrivée de M. l'abbé Lemire.

Le programme de la journée comportait l'étude de l'action intellectuelle et sociale de la jeunesse.

M. Couzou, notre collaborateur, a présenté un intéressant rapport sur l'action des revues catholiques, littéraires et scientifiques, et sur la part que les jeunes gens prennent à leur rédaction. Il insiste d'une façon particulière sur la part qu'il convient de faire dans ces revues catholiques à l'élite de la jeunesse des classes laborieuses.

M. Couzou a été très applaudi. Après lui, M. Mussolle, de Belgique, a parlé des revues catholiques belges s'occupant d'art et de littérature ; M. Joseph Bosc, des journaux et de la part que les jeunes gens doivent y prendre.

À la séance de l'après-midi, on a vivement et un peu confusément discuté sur les conférences. Cette discussion s'éclaircit au moment de conclure et se termina par le vote d'un certain nombre de vœux pratiques tendant à leur organisation et à leur développement.

M. Van Lerolle a étudié ensuite les patronages et les cercles d'études sociales, et a exposé la nécessité d'un rapprochement entre les jeunes gens instruits, ceux que l'on peut appeler — le mot étant pris en bon sens — des « intellectuels », et les jeunes ouvriers et artisans.

Cet orateur a exposé beaucoup d'idées pratiques, et son discours a été très applaudi. M. Scailber a pris la parole après M. Van Lerolle. Il a traité avec le même sens pratique des associations, du rôle que la jeunesse chrétienne doit remplir dans les associations de tout genre, et particulièrement de ses moyens d'action et de pénétration dans les associations sans caractère religieux. Les conclusions ont été accueillies par des acclamations enthousiastes.

Le soir on se réunit autour d'un punch, offert dans le local de la jeunesse ouvrière. L'enthousiasme allait croissant et tout nous fait prévoir pour demain une journée encore plus belle que celle-ci.

PHILÉAS.

pas former seulement des chrétiens pratiquants, il faut, en outre, qu'ils donnent à la société des citoyens chrétiens, soucieux de faire respecter leurs droits et d'accomplir leurs devoirs.

#### LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

New-York. — Le secrétaire d'Etat adjoint dément que le général Woodford, ambassadeur des Etats-Unis à Madrid ait notifié au gouvernement espagnol que le président avait l'intention d'envoyer un message au congrès pour annoncer la reconnaissance de l'indépendance de Cuba par les Etats-Unis.

#### La Reine Victoria en France

Londres. — La reine a quitté Portsmouth à 11 heures, à bord du yacht royal, accompagné des croiseurs Australia et Mercey, et des yachts Osborne et Irène.

Cherbourg. — Le yacht royal Victoria and Albert et les navires composant l'escorte sont signalés à un mille au large de Cherbourg.

Le temps est froid ; la mer est dure.

Cherbourg. — Le yacht royal Victoria and Albert est entré à l'arsenal à 4 h. 45, et a été amarré au quai de Sane pour la nuit.

Les honneurs militaires ont été rendus par la garde d'honneur d'infanterie de marine, dont la musique a joué le God save the Queen.

Le préfet maritime, le consul anglais et les autorités ont présenté leurs salutations à la reine.

De nombreux curieux saluent la reine au passage.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 mars — Présidence de M. Brisson

##### SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 20.

40 députés sont présents.

On reprend

##### La réforme des patentes

Sur l'article 12, la Chambre adopte l'amendement de M. Maurice Faure exemptant du droit proportionnel les mouliniers de soie travaillant à façon, dont le droit fixe ne dépassera pas 150 francs.

Sur l'article 13, la Chambre rejette l'amendement Jobez demandant la réduction de la taxe pour les petits lapidaires. Elle adopte l'amendement Bertrand, réclamant une statistique concernant les professions libérales.

L'article 13 est adopté.

Les articles 14, 15 et 16 sont adoptés.

M. G. Berry proteste contre l'assimilation des éditeurs de feuilles périodiques aux éditeurs de musique et entrepreneur d'annonces.

Le rapporteur. — Ces éditeurs ne sont pas soumis à un droit fixe, ils sont assujettis à un droit proportionnel. L'amendement déposé à ce sujet par M. G. Berry est repoussé par 380 voix contre 135.

M. Cochery. — Je propose de détacher de la loi de finances les dispositions relatives aux sociétés coopératives pour en faire l'objet d'une loi spéciale. (Assentiment.)

M. G. Berry combat cette motion.

M. Fabre dit qu'il voudrait qu'on réglât immédiatement cette question des patentes en ce qui concerne les coopératives, afin de faire cesser l'émotion qui règne dans les milieux intéressés.

La motion Cochery est adoptée par 397 voix contre 134.

L'article 4, qui avait été réservé, est adopté.

L'ensemble de la loi est adopté et l'on décide qu'il sera incorporé au budget.

La séance est levée à 11 h. 40.

##### SÉANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Poincaré.

Après le tirage au sort des bureaux et l'adoption d'un projet portant prorogation de surtaxe à l'octroi de Lille, la Chambre reprend la discussion du budget.

La nouvelle disposition rédigée par la commission et relative à la taxe sur les vélocipèdes est adoptée. Les augmentations et diminutions apportées à la taxe auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> avril 1898.

##### La dette du Crédit Foncier

Sur l'article 25, M. Marcel Habert demande une augmentation de 1.000 francs à titre d'indication.

Le gouvernement doit réclamer au Crédit Foncier 25 à 30 millions dus à l'Etat en vertu de la loi de 1872 établissant une taxe de 4/0 sur les emprunts consentis par les sociétés de crédits. Le Crédit Foncier n'a versé cette taxe sur aucun de ses emprunts communaux et départementaux ; les droits de l'Etat seront frappés de déchéance le 1<sup>er</sup> juillet s'il ne les fait pas valoir d'ici là.

M. Cochery. — Le Crédit foncier ne faisant que servir d'intermédiaire entre les souscripteurs et les communes, et ne touchant qu'une simple commission sur ces opérations, ne peut payer la taxe sur les revenus déjà payés par les communes, car les emprunts des communes seraient frappés d'une taxe de 8 pour cent au lieu de 4 pour cent et trois jugements du tribunal de la Seine ont prononcé en ce sens. Dans tous les cas, c'est sur les communes que la taxe retomberait.

Mes prédécesseurs n'ont jamais jugé opportun de faire trancher par la cour de cassation la question qui leur paraissait tranchée définitivement par le tribunal de la Seine.

M. Marcel Habert. — Je crois qu'il eût été bon de porter l'affaire devant la cassation. L'Etat a renoncé à une créance qui me paraît sérieuse. Il faut au moins

qu'une loi vienne déterminer si la double taxe doit être payée ou non à l'avenir.

M. Cochery. — Je reconnais qu'il y aurait lieu d'étudier une législation qui soumettrait toutes les sociétés de crédit aux mêmes obligations.

M. Habert. — Je maintiens mon amendement pour inviter le gouvernement à interrompre la prescription contre le Crédit foncier.

L'amendement Habert est repoussé par 403 voix contre 98.

##### ARTICLES DIVERS

M. Dansette. — Je demande que le gouvernement se montre plus sévère pour la naturalisation et diminue les droits de chancellerie.

M. Cochery. — Le gouvernement fera complètement son devoir. (Très bien.) Il se promet, d'ailleurs, d'étudier la question des taxes sur les étrangers.

L'art. 25 est adopté.

M. Cunéo d'Ornano. — Je propose un article additionnel autorisant les tribunaux à admettre les circonstances atténuantes pour les délits en matière d'octroi quand la bonne foi du délinquant sera établie.

M. Krantz combat l'amendement au nom des intérêts communs, et dit qu'il ne faut pas favoriser la fraude.

M. Cunéo d'Ornano. — L'amendement ne vise que les contrevenants de bonne foi.

M. Cochery s'associe à l'opposition de la commission.

opération sera effectuée dans chaque commune par six classificateurs nommés moitié par le conseil municipal, moitié par le préfet.

M. Fouquet. — Je demande qu'elle soit faite par un agent assisté de 5 classificateurs nommés par les conseils municipaux et doublés d'un nombre égal de propriétaires.

L'amendement Fouquet, combattu par M. Krantz, est repoussé par 411 voix contre 98.

Les articles 41 et 42 sont adoptés. Cris : A demain ! Le renvoi est repoussé.

M. Chauvin qui proteste est rappelé à l'ordre.

Sur l'article 43, déterminant la composition des commissions cantonales et départementales, M. Fouquet dépose un nouvel amendement au milieu du bruit de conversations.

M. Sauzet, qui ne tient pas compte des observations du président, est rappelé à l'ordre.

L'amendement Fouquet est rejeté. L'article 43 est adopté.

L'article 44, relatif à la commission supérieure, combattu par M. Fouquet et M. Dauferre, est adopté par 370 voix contre 171.

Sur l'article 41, M. Fouquet présente encore un amendement qui est repoussé par 324 voix contre 152.

L'article 45 est adopté. Sur la demande de M. Krantz la suite de la discussion est renvoyée à lundi matin à 9 heures.

La séance est levée à 7 h. 5. Séance demain, à 2 heures, pour les interpellations.

EN EXTRÊME-ORIENT

Yokohama. — Le conseil des ministres de Corée ayant décidé de répondre à la Russie que le gouvernement n'a pas l'intention de renoncer aux services de M. Alexeff et des instructeurs russes, le ministre des affaires étrangères a démissionné.

Le Concours agricole de Paris. — Aujourd'hui a commencé au concours agricole qui se tient dans la galerie des machines l'exposition des animaux gras et reproducteurs.

En raison de la froide température et aussi du prix d'entrée un peu élevé, il y avait assez peu de monde; cependant le spectacle était des plus intéressants; tous les bœufs étaient occupés par les vus beaux spécimens des espèces bovine, ovine et porcine.

D'un bout à l'autre de l'immense galerie on entendait que le chant des coqs, le bêlement des brebis et aussi le grognement des porcs.

Très curieuse exposition des vins, cidres et eaux-de-vie avec dégustation, et celle des fromages, fruits et autres produits de la ferme devant lesquels s'arrêtaient longuement les visiteurs.

LA PESTE DES INDES

Les troubles de Bombay. — L'Agence Haas publie de la façon la plus naturelle du monde cette laconique et terrifiante dépêche: « On mande de Bombay que les instituteurs des écoles d'hier ont décidé de massacrer les Européens résidant dans la région. Ce massacre doit avoir lieu aujourd'hui vendredi. »

Quelle sérénité n'est-ce pas? Et s'il est vrai qu'un homme averti en veut deux!...

LES ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

Paris. — Nous avons annoncé, avant-hier, différentes arrestations d'anarchistes, nouvelle aussitôt démentie par la préfecture de police.

A la préfecture de police on continue à déclarer qu'il n'y a pas eu d'arrestations d'anarchistes.

Des renseignements particuliers nous apprennent, cependant, qu'une enquête secrète menée avec la plus grande discrétion est faite en ce moment sur les menées anarchistes et que trois arrestations ont été opérées cette nuit.

Les voyages faits par MM. Cochefert, à Barcelone; Hamard, sous-chef de la sûreté, à Marseille, Nice, Gènes et Milan, et Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, à Lyon, se rattachent à cette enquête, qui a pas été confiée à la 3<sup>e</sup> brigade des recherches, chargée spécialement de la surveillance anarchiste, pour ne pas éveiller l'attention des intéressés.

Paris. — Parmi les trois anarchistes arrêtés, deux sont, paraît-il, très connus pour leur propagande par le fait.

D'autres arrestations sont imminentes.

Nouvelles Diverses

Les accidents de chemins de fer. — Villach. — Un train omnibus qui transportait des ouvriers italiens a eu, à la station de Judenburg, une collision avec un train de wagons vides en tonnage de voie.

Un accident a eu lieu, dit-on, parce qu'un signal à été mal compris.

Un conducteur a été blessé grièvement.

— L'immensité du lac Baikal, la supériorité du peuple, éloignement de nous tout danger. Nul Sibérien, sauf quelques sauvages, chasseurs de zibeline n'oserait se risquer la nuit à la traversée de Schaman.

Les autorités supérieures ne viendront pas, par un froid pareil, nous rechercher dans ces solitudes. D'ailleurs nous avons des sentinelles; d'abord les rennes, qui, à l'approche d'un étranger, souffleront à l'appelle des phoques, puis deux de nos amis tongous qui surveillent les alentours. Mais c'est excès de prudence: nous sommes en pleine sécurité. Vous n'êtes pas habitués à la vie du désert, et vous n'avez rien entendu, n'est-ce pas?...

— Non. — Nous avons été cependant signalés... Je suis connu. Quand vous avez voulu être des nôtres, c'est vers moi que vous avez été envoyé; je suis le chef de tous les colons de la banlieue d'Irkoutsk. Je vous aime, donc je réponds de vous. Les frères de la nuit, d'ailleurs ont déjà été avisés de votre arrivée.

— Mais, dit Wladimir, c'est toute une organisation, cela... Comment avez-vous pu, vous, les frères, vous organiser aux lois disciplinaires, vous organiser ainsi?

Trois ouvriers italiens ont aussi reçu des blessures graves.

Les orages. — Perpignan. — Une violente tempête de neige sévit depuis hier dans le haut arrondissement de Prades. Dans les cantons de Montlouis et de Saillagouse la neige atteint 1 m. 50 de hauteur.

Dans la plaine de la Cerdagne française et dans les vallées élevées la couche de neige dépasse 2 mètres, menaçant de faire écrouler les maisons.

Toutes les routes sont interceptées par la neige qui, en certains endroits, accumulée par le vent, atteint une épaisseur de 1 m. 50.

Les fils télégraphiques ont été soulevés par la neige et les poteaux télégraphiques ont été renversés.

Toutes les communications postales et télégraphiques sont interrompues.

Les manifestations des étudiants parisiens. — M. Brouardel, doyen de la faculté de médecine, en vue de couper court aux manifestations qui se sont produites ces jours-ci au sein de la faculté de médecine où se donne le cours de M. Bianchini, a décidé ce matin que le cours serait suspendu jusqu'à la rentrée de Pâques.

GUERRE & MARINE

Dans le haut commandement. — Paris. — Le général de division Jouart est nommé au commandement de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie (30 corps), à Remiremont, en remplacement du général Langlois.

CHRONIQUE FINANCIERE

Bourse de Lyon du 11 Mars 1893

La séance de ce jour a été décevable et la baisse énorme de la rente espagnole et des fonds brésiliens a entraîné plus ou moins tout le reste. La situation précaire de ces deux pays, ébranlés par une forte dette et un chômage désastreux, victimes tous les deux d'insurrections ruineuses, est arrivée à un point décisif. Les fonds brésiliens ne se traitent plus, mais les fonds espagnols se trouvent en plus ou moins grande quantité dans tous les portefeuilles lyonnais et, de ce chef, notre place subit le contre coup de cette nouvelle crise.

La politique extérieure invoquée comme prétexte de la baisse de la rente n'est pas un car les armements ne prouvent rien, la vraie raison réside dans la lutte des parquets et de la coulisse, et les mesures votées mécontentent tout le monde. De là toutes ces liquidations et un marché torpide.

9/0, 104.05, 104.125. Extérieure, 56 42.55 55.72, soit plus d'un point de baisse, 52 exécutations ont dû avoir lieu qui ont accentué encore la retraite. Beaucoup de gens se refusent à croire à la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, guerre que rien ne justifierait. On attendait, le change est à 88. Italien, 93.60, 93.80. Turc D. 22.17. Comme on le voit, rien n'est épargné. Banque ottomane, 548.50. Lyonnais, 357.50 après 355. Rio, 709.75.

COMPANT. — Gaz, 875. Act. Horme, 200. Petit-Gaudet, 1472. Ruta, 4300. Loire, 230.50. Saint-Etienne, 443. Péronnière, 413, 408, 410. Tramw., 1550. Act. nouv., 1430. Tram. de Bron, 1150, 1145. P. L. M., 100. Lumière, 585 après 600. Usines du Rhône, 435.

MARCHE EN BANQUE. — ACTIONS. — Urlikany, 105.50. Tharsis, 185. De Beers, 693. East Rand, 107. Goldfields, 109.50. Robinson Gold, 204. Simmer et Jack, 81.50. Mozambique, 50.10. Randfontein, 43.50. Chartered, 72. Verreries Mulatière, 590. Pampes Indréres, 825. Paris Pomp., 47. Voigt-Vichers lib., 635. nouv. lib., 705. Compagnie d'Electricité de Paris, 106. Constructions mec. anc. 925. L'An Consl. 710. Pechiney nouv. 683. Cleveiland, 501. Sud Russe, 710. Glaces hygiéniques, 118. Tram. Cherbourg, 131.50. Tram. Donai, 510. Tram. Limoges, 705. Tram. Caen, 1630. Tram. de Beauvais, 480. Paris Kama, 43. Tramways de Versailles, 450. Brestowost, 300. Tram. de Grenoble, 65. Dénemangon, 325. Tramways d'Oran, 600. Téganog, 1230. Etalissen Casati, 304. Haut Voigt, 550. Cables Berthoud, 350. L'An Copper, 433. Donet, 1035. Caraimo, 660. Tr. d'Alx, 15. Appareillage, 250. For. mot. de l'Alx, 1450. Photographie, 145. Pellicules R. 1375. Katohka, 100. priv. 85. Branski, 1410. Platinerie, 838. Fabrique française de chapeau tuteur-laine, 630. Stearinerie de Lyon, 134. Part Voies ferr. 840. Manufactures de Champfort, 97. Anasaha, 26.50. Ateliers franco-russes, 137. Bar anier, 400. Paris Copier, 433. Alpines, 336. Banque privée, 653. 651. Photogravure anc., 700. Ph. nouv. 735. Agence Fourrier, 450. Sheba, 600. Dombrowska, 1625. Rochet Schneider, 800.

OBLIGATIONS. — Bons à lots de l'Exp. de 1900, 17.50. Bons de l'Exp. de 1889, 6.50. Méridionales d'Italie, 323. Bons de Beauvais, 480. Paris Kama, 43. Baux Barcelone à 0/0, 487. Tractation, 465. 463. Prokhoroff, 512. Potendorf, 472. Donetz, 513. Mines de Communay, 307. Union électrique, 460. Lits turcs, 111. Séio, 511. Act. 510. Stearinerie de Lyon, 600. Monaco, 300. Fond. Laminiers et tréfil. dr. ouv. Lazare Weiller et Cie, à 0/0, 480.

CHANGE. — Barcelone, 37.75. Rome 105.37. Lisbonne, 48.3/4. Buenos-Ayres, 168.40. Cheques sur Londres, 25.32 1/2. — Argent en barres: Londres 25 p. 3/16. Paris, 580, 580. CR. DAMEY.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

M. le maire présente deux projets de taxes de remplacement des droits d'octroi. Le premier comprend les taxes qui ne nécessiteraient pas l'intervention législative.

Voici les taxes que propose M. Gaillon: 1° Un droit d'entrée de 60 francs par hectolitre d'alcool, droit qui s'ajoutera à celui perçu pour le compte du monopole.

2° Une licence municipale sur les débitants de boissons; les taux de cette licence seront les suivants: Catégorie A. — Débitants ne vendant que des boissons hygiéniques; droit fixe: 50 fr.; droit proportionnel: au vingtième de la valeur locale.

Catégorie B. — Débitants vendant des alcools avec ou sans boissons hygiéniques; droit fixe: 150 fr.; droit proportionnel: au huitième de la valeur locale.

3° Une taxe du double en principal de celle qui frappe actuellement les chevaux, juments, mules, mules, voitures, voitures automobiles, cerceaux, sociétés et lieux de réunion et une taxe d'un quart en plus du principal de celle affectée aux billards publics et privés.

Une taxe de 15 francs sur les chiens de la première catégorie et de 8 francs sur ceux de la deuxième.

5° Un droit d'octroi de 30 centimes sur les vins en bouteilles.

6° 20 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Le second projet qui nécessiterait en partie l'intervention législative ne diffère du précédent qu'en ce que l'article 6 relatif aux centimes additionnels est remplacé par des taxes sur les propriétés bâties et les locaux d'habitation; celles sur la propriété bâtie d'un demi 0/0 sur le revenu net et celles sur les locaux d'habitation au même taux sur la valeur locale brute.

M. le maire termine son examen de ce projet par les considérations suivantes: Ce projet aurait l'avantage d'amorcer la suppression intégrale de l'octroi, en permettant la mise en œuvre, à des taux relativement modérés, des trois principaux éléments de la situation actuelle et celle qui résulterait de la suppression brusque et complète de l'octroi; elle marquerait une étape vers la solution définitive, qui ne saurait alors beaucoup tarder à se produire, car il ne serait pas possible de conserver pendant longtemps un impôt qui entraverait, comme nous l'avons démontré plus haut, environ 12 0/0 de frais de perception. C'est là l'un des côtés les plus défavorables de cette demimasure.

Tel est le résumé aussi complet que possible du rapport considérable de M. le maire de Lyon qui verra prochainement en discussion devant le conseil municipal.

Etant donné les opinions radicales de la majorité de l'assemblée, il y a tout lieu de croire que le projet de remplacement total l'emportera, mais comme le gouvernement actuel ne paraît pas disposé à supprimer d'un seul coup les octrois, comme M. Barthou a parfaitement conscience des perturbations économiques qui en seraient la conséquence pour un budget municipal, on peut être certain d'avance que le cabinet n'acceptera pas le nouveau projet de suppression totale et que dans un an ou deux nous verrons la question revenir sur le tapis. Apparaissant, nous se mettre en règle avec la loi de 1897 qui prescrit le dégrèvement des boissons hygiéniques, le conseil devra voter ce dégrèvement, ce qui reviendra à appliquer en partie le premier projet de suppression partielle.

J. B. D.

Chronique Electorale

Une campagne électorale ne saurait se faire en France sans M. Dequaire. N'y a-t-il pas d'ailleurs encore beaucoup de villes à rallier et dans ce beau pays, et le candidat malheureux de la Loire et du Rhône ne s'est-il pas donné pour mission de les collecter?

M. Dequaire, membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient, a compris enfin que les électeurs de notre région ne voient pas plus de lui que ceux du Midi et le grand homme méconnu émigre vers le Nord à la recherche d'un nouveau pôle politique. Avant d'atteindre Paris et les départements baignés par la Manche, il fait une halte dans l'Indre. Profitant de sa situation de professeur au lycée de Châteaureux, il va entrer dans la lice électorale et combattre, le drapeau radical en main.

Nul doute que M. Dequaire n'en soit encore pour ses frais, ou plutôt pour ceux de son combat, car il n'est pas dans la lutte il ne reçoit pas quelques uns de ces centristes camoufflés qu'il s'était fait une spécialité de collecter sur la Loire.

M. Masson, député de la Guille, se retire définitivement, cédant la place à... M. Monet, le détenteur de la Comédie politique.

M. de Lenessan, candidat des groupes du premier arrondissement au siège de M. Alfred Faure, jeté par-dessus bord, a loué avant-hier un appartement qualifié Saint-Thomas.

Le comité libéral n'a pas encore désigné le candidat qu'il opposera à l'ancien gouverneur de l'Indo-Chine.

UN VIEUX MARIN miraculeusement guéri de plusieurs maladies incurables, a fait le serment d'employer le reste de ses jours à faire connaître à tous ceux qui souffrent la bienfaisance de la découverte à laquelle il doit son salut, et qu'il expose le questionnaire de toute maladie causée par VICES DE SANG, Dartres, Boutons, Rhumatismes, Asthme, Bronchites, Gastrite, Anémie, Goutte, Maladies secrètes, etc.

Écrire à M. Gervat, 45, rue de la République, Lyon. Réponse explicative. Brochure gratis.

Chronique Locale

LE CALENDRIER. — Samedi 12 mars, 71 jour; soleil: lever 6 h. 22, coucher 5 h. 59. Lune P. L.

Saint Paul, saint-Grégoire le Grand, 1293. Toulain. — Les Oulliers. Les Pavillons. Nous sommes chassés de Bac-Ninh par les troupes du général Billot.

Son Eminence à Rome. — Son Eminence qui est partie pour Rome mardi dernier, comme nous l'avons annoncé, est accompagnée dans son voyage de l'abbé par Mgr Bonnardet. Mgr le cardinal recevra le chapeau cardinalice des mains de Saint-Père, dans le consistoire qui doit se tenir le jeudi, 24 mars.

Nominations dans le clergé. — M. Berne, curé de St-Bonnet-les-Oullies, a été nommé curé de St-Etienne-les-Oulliers.

M. Fauriol, vicaire à Ste-Blandine, à Lyon, a été nommé curé de Ladite paroisse.

M. Cave, vicaire à Chaponost, a été nommé curé à Vourles.

M. Paradis, aumônier des Trinitaires à St-Bonnet-les-Oullies, a été nommé curé à St-Bonnet-les-Oullies.

M. Girard, vicaire à Grandris, a été nommé vicaire à Lorette.

M. Angeris, vicaire à Jarnosse, a été nommé vicaire à La Paquandière, a été nommé vicaire à Saint-Pothin, à Lyon.

M. Millet, vicaire à Pradines, a été nommé vicaire à Savigny.

Néologie. — Hier matin à 10 heures ont eu lieu les obsèques de M. Georges Vitrou, correcteur au Pro. Ré. Après l'absoute en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, s'est dirigé vers le cimetière de la Guillotière où a eu lieu l'inhumation.

Vacances de Pâques. — A l'occasion des vacances de Pâques, les coupons de retour des billets de chemin de fer délivrés du 2 au 14 avril inclusivement par les chemins de fer P.-L.-M., seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 avril.

Le général Stitz. — Le général de brigade Stitz, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de la place de Lyon, est placé à la date du 11 mars dans la deuxième section de réserve de l'état-major général de l'armée.

Dans les consuls. — L'égéantur a été accordé à M. Lapaine, consul du Pérou à Lyon.

Musique palestinienne. — Ainsi que nous l'avons annoncé, il sera donné en l'église Saint-Yves à la Croix-Rousse, le 27 mars, un Salut solennel au profit des écoles catholiques de la paroisse. Le programme musical de ce service solennel est exclusivement composé des œuvres de Palestrina et des maîtres primitifs.

C'est ainsi qu'un programme figurent les Nocturnes du Jeudi-Saint et du Samedi-Saint de Palestrina, les Nocturnes et un Tantum ergo de Vittoria, un psaume d'Orlando de Lassus et un Ave Verum de Josquin du Prés.

C'est M. l'abbé Sambardier qui a pris l'initiative de cette artistique et pieuse manifestation musicale laquelle a soulevé déjà les critiques anticipées de nos amis convaincus de nos promesses avec Mlle Eleonora Duse et nous assisterons un compte rendu détaillé à cette audition musicale.

La Dase. — On nous avait fait espérer que nous aurions la Dase à Lyon. Les deux frères de la volonté et les exigences, paraît-il, de M. Peyrieux, directeur des Célestins. Voici en effet, la lettre que M. Schurmann, l'imprimeur de la tournée, adresse au Lyon Republicain:

« Monsieur le rédacteur, « A mon grand regret, je vous informe que, malgré tout mon désir et malgré l'amabilité de M. Gaillon, maire de Lyon, qui avait gracieusement mis le Grand-Théâtre à notre disposition, je suis dans l'impossibilité de venir à Lyon pour deux représentations promises avec Mlle Eleonora Duse et ma troupe italienne.

« M. Peyrieux, directeur des Célestins, loin de se prêter à cet événement artistique, exige de nous une indemnité de quatre mille francs pour la location de son théâtre, nous saurions sans pour jouer soit au Grand-Théâtre, soit aux Célestins.

« Vous comprendrez qu'étant donné nos frais énormes, augmentés des frais de solde de nos artistes, nous ne pouvons accepter de tels droits des pauvres, il m'est impossible de donner ces spectacles qui me reviendraient à 10.000 fr. par soirée.

« Veuillez agréer, etc. « Impresario SCHURMANN. »

Accident. — M. Guillaume Granger, marchand de journaux demeurant rue Victor-Hugo, 51, est tombé d'un tramway en voulant descendre pendant la marche. Il est resté inanimé pendant la marche.

fracturé la cuisse et a dû le conduire à l'Hôtel-Dieu.

Le tramway. — Une collision s'est produite sur le cours Charlemagne entre un tramway à vapeur et une voiture de charbon de la maison Dehaene et se sont livrés à la machine du tramway a eu ses tôles défoncées.

Le crime de la Croix-Rousse. — Le gouvernement suisse a accordé avant-hier l'extradition de Taberlet qui, après avoir tenté d'échapper le 15 février. Mme Chaloune à la Croix-Rousse, avait été arrêté à Genève.

Taberlet a été remis hier aux autorités françaises à la frontière. Il arrivera à Lyon par le prochain wagon pénitentiaire.

Les cambrioleurs. — Des voleurs ont pénétré par effraction chez Mme Borel, journalière, 36, rue de Marseille et se sont livrés à un pillage en règle. Ils se sont emparés d'une certaine somme d'argent.

A Paroche. — Ce matin, à quatre heures, un train spécial a traversé la gare de St-Martin, en direction vers la gare d'Azur S. P. M., à la gare d'Azur.

Une circulaire a donné des instructions spéciales aux agents de la Compagnie P.-L.-M.

V. M. Paroche. — Aujourd'hui, le nommé André Robin, facteur de ville à la Compagnie P.-L.-M., avait été repoussé par le juge par le porteur de lettres, renfermant près de 300 fr., pour régler un compte. Lorsqu'il voulut le reprendre, il aperçut qu'un adroit pick-pocket le lui avait soustrait.

Cette perte est très sensible au malheureux Robin, lequel est marié et père de plusieurs enfants en bas âge.

Lyon-Sport. — Organe officiel de toutes les fédérations et des principales Sociétés sportives de Lyon et du Sud-Est, se voit obligé, après deux mois à peine d'existence, d'agrandir et de transformer son format.

Sous une couverture très artistique, due au crayon de Henri Gignac, la page de titre met en évidence le Lyon-Sport de nous tenir au courant — ce qui nous manquait jusqu'ici — de la vie sportive de notre région surtout.

Le sommaire de cette semaine est des plus intéressants, et ses échos de la course d'automobiles Marseilles-Nice des plus vivants et des mieux réussis.

Grand-Théâtre. — Ce soir, à la demande d'un grand nombre de spectateurs qui ne peuvent disposer que de la soirée de samedi, la direction donne la dernière représentation de Faust, le chef d'œuvre toujours populaire de Gounod.

Demain, spectacle des plus attrayants avec deux des ouvrages les plus célèbres du répertoire la Favorita et la Fata Morgana.

Voici la distribution complète de la Fata Morgana de Mozart, dont la première représentation aura lieu incessamment: Pamina, Mlle Duperret; la reine de la Nuit, Mme Veldrieux; Papageno, Mlle de Craponne; le roi des esprits, Mmes Mary Grand, Fabre et de la Roche; le grand prêtre, M. de la Roche; le grand prêtre, M. de la Roche; le grand prêtre, M. de la Roche.

Cette soirée, pour répondre à de nombreuses demandes, John Higgins donnera ces deux dernières représentations.

Lea, cette exquise et gracieuse attraction équestre figurera au programme de la soirée.

Demain dimanche 2 représentations à 3 h. et à 8 h. 1/2 avec John Higgins et Lea. Lundi 14, dernière représentation de John Higgins.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, samedi, le théâtre rouge.

Dimanche, avec le concours de Mme Tariol-Baugé, des Bouffes-Parisiens, en matinée, à 2 h., dernière de la Fata Morgana de Mozart. Le soir, à 8 h. 1/2, dernière des Cloches de Corneville.

Lundi, 14, pour satisfaire de nombreuses demandes, une dernière fois, la Fata Morgana de Mozart.

Mardi, soirée de gala organisée par l'Association des Étudiants, première représentation de l'Étoile, opérette en 3 actes de E. Chabrier.

Grand Cirque Rodolphe Guillaume. — Ce soir vendredi, soirée de gala et de concert. Nouvelles excentricités des champions anglais (Joe Cashmore et l'Auguste Charly). Avant-dernière représentation de leurs acrobates, qui ont obtenu un si légitime succès dans leurs exercices de souplesse, leurs prouesses sur les fils et leurs équilibres. Le dompteur Max-Hill est le créateur d'un genre appelé à faire partout sensation. C'est, dans toute sa simplicité, le plus grand équilibre que l'on puisse faire d'un talent d'aussi haut degré d'équilibre, qui est le fruit d'un travail des plus dangereux et d'une patience infinie. Ce numéro si attrayant sera — nous dit-on — remplacé par d'autres grandes attractions et la Direction ne s'arrête pas en chemin et met tout en œuvre pour attirer le public, qui est resté de retenir le bon public qui se montre si bien disposé en sa faveur.

Contre Grippe, Toux, Rhumes... Sirop Pectoral anti-pneumonique du Serpent, 32, rue Lanterne.

GENTIANE FRANÇAISE Apéritif hors pair

Contre Grippe, Toux, Rhumes... Sirop Pectoral anti-pneumonique du Serpent, 32, rue Lanterne.

Jules Auriol, vêtements ecclésiast. Nimes

Kina-Perrier, Apéritif.

Les Petites Sœurs des Pauvres de Vienne

C'est le 6 juillet 1877 que fut fondée à Vienne l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres. Elles ont le nombre de six dans une maison achetée par de généreux bienfaiteurs. Elles ont le nombre de six dans une maison achetée par de généreux bienfaiteurs. Elles ont le nombre de six dans une maison achetée par de généreux bienfaiteurs.

Mais cela ne se fait pas tout seul et les Petites Sœurs des Pauvres qui ne vivent que de charité, ne possèdent rien. Aussi vont-elles de leurs bienfaitrices, recourir à la générosité de leurs bienfaitrices bienfaitrices. Elles ont le nombre de six dans une maison achetée par de généreux bienfaiteurs.

Le canal du Rhône à la Loire

Paris. — Le ministre des travaux publics a reçu ce matin les sénateurs et les députés de la Loire et les délégués du conseil général et des chambres de commerce de Saint-Etienne et de Roanne venus pour l'entretien de la construction du canal du Rhône à la Loire.

Le ministre a donné aux délégués l'assurance qu'il comprenait toute l'importance de cette grande voie de communication, et il leur a annoncé qu'il mettrait à la disposition du service des Ponts et Chaussées, dans le délai d'une quinzaine des crédits nécessaires à l'achèvement des études devant déterminer la trace définitive du canal. Le ministre comprend la nécessité de dresser un programme d'ensemble, dans lequel figurent les premières lignes, en raison de son importance, le canal Rhône-Loire.

VENGEANCE DE CHEMINEUX

Un fermier assailli chez lui à coups de revolver par deux chemineaux. — Une maison incendiée.

Grenoble. — La paisible commune de Meylan a été mise en émoi, jeudi matin, par un attentat audacieux commis par deux chemineaux.

Ces deux vagabonds s'étaient présentés la veille dans la ferme de M. Lombard, situé au pied de la montagne de l'Éclair, dans un hameau consistant à l'Éclair et avaient obtenu du fermier l'autorisation de passer la nuit dans sa grange.

Le matin à 5 heures, M. Lombard invita les deux hommes à se retirer.

Les chemineaux refusèrent si M. Lombard leur donnait pas d'argent. Une lutte s'engagea. M. Lombard armé d'un trident voulut expulser les deux intrus. Un des hommes tira son revolver sur le fermier.

Celui-ci, par bonheur, s'était baissé; la balle trouva son chapeau et se perdit contre le mur. Le fermier sortit alors pour chercher du secours.

A son retour, la grange flamait, les chemineaux, avant de s'enfuir, s'étaient vengés en mettant le feu au fourneau.

Ds secours furent organisés le plus promptement possible, mais quand on put attaquer efficacement le foyer de l'incendie, les flammes avaient fait leurs œuvres

Mlle Bobillon, effrayée, chercha à pousser le représentant sur l'assesseur et se mit à pousser et à repousser. Le mandat, voyant que les appels de sa victime risquaient d'être fatigués...

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Crime ou suicide. Saint-Chamond. Hier vendredi, vers huit heures du matin, le bruit courait à Saint-Chamond qu'un homme venait d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Un grand nombre de personnes se réunirent devant l'endroit où l'on avait découvert le cadavre. On se mit à chercher le meurtrier, mais sans succès.

GUÉRISON DES HERNIES

Maladie des Femmes (Chutes, dérèglements, fibromes, tumeurs, etc.). Traitement rationnel, simple, peu coûteux.

meurs de St-Etienne-les-Oullières deux années. L'une trépassa sur le névrosisme, l'autre jeune, sur le prétendu péril clerical.

Cette dernière, malgré sa coquetterie, eût le don d'exaspérer certains personnages à la mine patibulaire et aux yeux fulgurants.

Par moyen de l'acte juridique en plein jour, l'acte était revêtu du timbre légal. On choisit donc l'heure de ténacité pour enlever l'âme susdite, qui troublait les consciences peu tranquilles.

Dans les villes, nous constatons avec plaisir, que messieurs de la loi connaissent à leurs dépens.

Il n'en est pas de même dans les campagnes. On se croit plus savant. On croit faire merveille en faisant des actes anecdotiques.

Un autre fait est intéressant : l'intelligence et le respect des lois.

En tous les cas, on va recommencer pour le même prix.

Le comité a l'honneur d'avertir les intéressés qu'il continuera de faire afficher comme par le passé.

C'est son droit.

Villefranche. Arrestations. La police de notre ville continue toujours sa série d'arrestations de vagabonds qui pullulent depuis quelque temps dans notre cité.

Par un heureux hasard, la victime de ce crime n'a que des contusions sans gravité.

Le gendarme de Sainte-Colombe, averti, a aussitôt ouvert une enquête et battu des environs dans la soirée, mais elle n'a pu découvrir l'auteur de cette criminelle tentative.

Le signalement de ce misérable a été envoyé dans toutes les directions. Le voleur :

Aspect de trimardeur, âgé de 30 à 32 ans, taille de 1 m. 70 à 1 m. 76, porte toute la tenue, teint chatain foncé.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Vol. Les faits. M. Mandel est arrivé au commissariat, M. Mandel fut avisé qu'un homme couvert de sang et ne donnant plus signe de vie venait d'être trouvé dans les terrains vagues appartenant à M. Finax.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

Le voleur est un homme venant d'être trouvé assassiné du côté de la gare.

émoules de Bombay deux soldats et un inspecteur saharien ont été tués et vingt-cinq agents de police blessés.

Les anarchistes. Paris. Le Petit Temps rappelle que trois individus ont été arrêtés comme compromis dans les derniers attentats anarchistes commis à Paris.

Au Reichstag. Berlin. Le projet de loi concernant la subvention aux vapeurs postaux a été adopté.

Le conflit hispano-américain. Washington. C'est demain que l'ambassadeur espagnol présentera ses lettres de créance au président Mac Kinley.

Le prix d'un mandat. Paris. M. Breton, député, maintient qu'il a été l'objet d'une tentative de corruption de la part de MM. Séran et Saint-Ogan.

Chambre des communes. Londres. M. Curzon déclare que la Chambre de commerce de Sheffield a fait parvenir à lord Salisbury une plainte sur les droits prélevés dans l'Ouest africain par la France.

La petite république. De Millerand. Si la majorité nous suit, nous aurons fait une fois de plus la démonstration que le parti socialiste qu'on accuse sottement de n'être bon qu'à élever les sociétés dans la lune pour le quart de rien.

Le réveil de l'ogre. L'ogre qui sommeillait se réveille les dents longues. Il s'agit du magasin de chaussures, 71, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Un jeune homme. d'excellente famille, âgé d'une trentaine d'années, ayant fait ses études, désire un emploi dans une maison de commerce.

Couronnes funéraires. YUGIER-BRETON, fabricant, 1, quai Falchiron.

Remède Merveilleux. Les moines bénédictins ont préparé un remède pour guérir promptement et radicalement les hernies.

Hernies. 30 ans sans opération et souvent en 15 jours, guérison radicale (supprimant les bandages).

Dents. L. MIRABEL, N° 10 Dentiste. LYON - 3, rue Jean-Carrés - LYON.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARS.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARS.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Etat civil de Lyon. FUNÉRAILLES DU 12 MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Paris, 11 mars 1898. Mes chers camarades, Je vous fais une excuse de vous avoir donné une mission qui a abouti, au lieu de la rencontre sur laquelle j'étais en droit de compter.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

M. Picquart a décliné en tout des excuses étranges. Son refus de donner la moindre explication n'a qu'un seul motif : la peur.

Communications Diverses. La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

La Franco-Prévoyante (société civile, philanthropique et nationale de retraites fondée le 1er février 1886).

A LOUER. 40, Rue de la Charité, 40. Parfaitement Aménagé.

Vaste Local. Parfaitement Aménagé.

BELLES SALLES SPACIEUSES. Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

Convientrait très bien pour Caroles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

AGENCE DE PLACEMENT. POUR EMPLOYES DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE LYON-TERREAUX.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

LIQUEUR AGREABLE. Tonique et Digestive.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 12 Mars 1898

Secret de l'abbé Césaire

PAR Léon de Tinsseau

Ces deux pauvres créatures se cachaient, elles aussi, et rapprochement étrange, elles se cachaient à Londres.

— Oh ! s'écria le président, vous voulez donc que ma vie ne soit plus qu'une vision lugubre, semée de désastres et de tombes !

tre adressée à Varin, alors occupé à refaire sa fortune en Amérique. Voyons d'abord les papiers.

L'abbé Césaire ouvrit l'enveloppe et en retira un pli signé au dos et certifié par un homme de loi.

— Vous trouverez là, continua-t-il, la déposition écrite de madame Varin et de Justine Duployer, sa femme de chambre.

— Eh ! gémit le président, allez donc retrouver des témoins après vingt ans.

— Je le sais aujourd'hui ; vous me l'avez expliqué lors de votre démission ; mais je l'ignorais alors.

jour'hui 18 juin que le délai expire. — Quelle était l'intention de cette malheureuse ?

— C'est ce que je lui demandai. « J'ai déjà fait assez de mal à mon mari, répondit-elle, je veux qu'il ait le temps de mourir sans être inquiété par la justice des hommes.

— Vous parlez en philosophe, dit l'abbé en fixant attentivement son interlocuteur. Mais parlons en hommes.

— Grand Dieu ! Si je l'aurais acceptée ! Je l'aurais reçue à genoux sur le seuil de ma porte, la pauvre martyre !

— Eh bien ! alors, dit l'abbé en se levant, le visage illuminé d'un rayon d'espoir, réparez-le. La petite fille que

j'ai amenée, il y a quinze ans, à Roehampton, l'institutrice que j'ai placée chez vous il y a six mois ne s'appelle pas Wood, comme elle le croit elle-même.

— Oh ! s'écria, le président atterré, en cachant son visage dans ses mains. Comment avez-vous osé ?

— N'exagérons rien, et voyons avant tout la réalité des choses. J'ai osé, comme vous dites.

— Le vieux prêtre s'était levé et gagnait doucement la porte.

— Encore un mot, dit le président. M'autorisez-vous à causer de tout cela

avec mon fils ? C'est un homme de bon conseil et qui, dans la circonstance, peut juger froidement.

— Vous êtes le maître de faire tout ce qu'il vous plaira des révélations que vous venez d'entendre.

Resté seul, le président essuya son front baigné de sueur et chercha, comme l'avait dit le bon curé, à redevenir calme.

— Ah ! mon ami, si tu savais ! J'ai peine à rassembler mes idées. Ce que je viens d'apprendre m'a terriblement ébranlé.

— Mais qu'y a-t-il ? que savez-vous ? qui peut vous mettre en cet état ?

— Il y a que cette jeune fille que j'ai reçue chez moi, à qui j'ai confié la sœur, dont Vincent de Montrupert veut faire sa femme.

— Mon Dieu ! s'écria Maurice devant son livide.

— Elle ne s'appelle pas Mary Wood. C'est la fille de Delcourt.

— Hélas ! à quels remords sans fin cette première parole qui t'échappa m'oblige !

— Mais remarquez, mon père... — Sais-tu qu'il y a de quoi devenir fou !

— Et pourtant, quelle personne accomplie, que cette pauvre petite !

— Je n'oublie rien, je vous assure.

CYCLES CLEMENT Exposition des nouveaux Modèles 1898 SEULE AGENCE REGIONALE 99, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 99, LYON

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes R. LERTE CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G. A. Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône)

Escaliers tournants dits : hélicoides en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec escaliers légers en fer creux et marches en bois dur.

Emplâtre de la Providence Pour la Guérison des RHUMATISMES, NEURALGIES, APPRESSIONS, DOULEURS POINTS DE CÔTE, REFRIGÈREMENTS, BRÛLURES, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC.

STATUES DE S' ANTE DE PADOUE NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ STATUES RELIGIEUSES EN TOUS GENRES, CRÈCHES POUR NOËL, ETC., ETC.

EAU D'ARQUEBUSE De l'Hermitage des Frères Maristes ou LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE LIQUEUR DE L'HERMITAGE HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE

On Acheterait VIGNOBLE rapport 3 à 8 vignes. — S'adr. M. BAUDRY, 16, passage Torreaux, LYON.

AUX 4 BLASONS MALAVAL Graveur en tous genres Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon

Polices remboursables à 100 fr. Coûtant 5 francs au Comptant ou 6 francs à terme, payables en 60 mois SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

A VENDRE Immeuble à Lyon rapportant 8.000 fr net de charges. Prix demandé 160.000 fr

Pour Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS - CHATEAUX Villas, Vignobles dans tout le Sud-Est de la France

LA JUSTICE SOCIALE Hebdomadaire DIRECTEUR : L'ABBÉ NAUDET UN AN : 6 francs ADMINISTRATION : 149, Rue de Rennes, PARIS

LA JUSTICE SOCIALE EST UN JOURNAL Nettement républicain — au point de vue politique. Nettement démocrate — au point de vue social, qui traite toutes les grandes questions du jour.

10 Centimes TOUS LES DIMANCHES 10 Centimes LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE EN VENTE : Dans tous les KIOSQUES, chez tous les MARCHANDS DE JOURNAUX DANS TOUTES LES GARES

DÉCLARATION Mise en tête de tous les numéros de la « Justice sociale » Le directeur et les rédacteurs de la Justice sociale déclarent soumettre humblement toutes les assertions, théories ou doctrines exposées ou professées dans leur journal au jugement et à la sanction de la sainte Église catholique et du siège apostolique de Rome.

BULLETIN D'ABONNEMENT Je soussigné Demeurant à rue n° Par département de Déclare m'abonner à la Justice Sociale pour (1) Ci-joint le prix (2) SIGNÉ :

OCCASION A Vendre JOIL APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE 9x12 à main Conditions avantageuses S'adresser chez M. GURNAUD, 5, rue de Castillon, Lyon.

AUX MÉNAGÈRES ET CUISINIÈRES Fournitures générales pour pâtisseries, confiseurs et cuisiniers. — Montres et ustensiles de toutes sortes. Argenterie. Cuvier. Essences et parfums, vanilles. Huiles d'olives et autres. Vins fins et liqueurs. — Choix des meilleurs livres de pâtisserie et de cuisine. BON MARCHÉ EXCESSIF SANDER, 48, Rue Dubois, LYON

ÉTUDE de comptes, liquidations, dossiers, partages avis sur toutes affaires S'adr. à M. Gavand, ancien notaire, 46, r. de la Charité, Lyon.

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT GRANDE BAISSE DE PRIX LYON 6, Rue St-Côme

AUX SPÉCIALITÉS 1 bis, quai de la Pêcheur (angle de la rue Cassanville) LIQUEURS DE MARQUES ET VINS FINS Cafés, Thés, Chocolats Mison recommandée à nos Lecteurs

BOURSE DE PARIS du 11 Mars BOURSE DE LYON du 11 Mars

Table of stock market data for Paris and Lyon, including columns for various stocks, bonds, and exchange rates.